L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 6 FEVRIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UNE personne des plus recommandables désirant se placer dans une famille, comme dame de compagnie ou gouvernante, ou se mettre au service d'une personne qui aurait besoin de soins constants. S'adresser par lettre, aux initiales A. L. bureau de l'ABEILLE.
22 jan

A LOUER.

A LOUER.—Une habitation située sur le Bayou Tèche, près du village de Charenton mesurant 1000 arpents de superficie, convenable pour la culture du riz avec 2 pompes, Thresher, 10 canonnes pour travailleurs, barrière: le tout en bon état. S'adresser à G. Pascal & Co., No 90 Rue des Magasins ou à A. Pecot, Sorrel St. Lne. 5 fév—6f

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sep1-7

A VENDRE.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

LA Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans public, conformément à la charte, les posé des affaires durant les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1885.

Primes d'incendie.....	$732,927 55
Primes maritimes.....	41,962 33
Primes de rivières.....	32,390 71
	$806,687 72
Primes acquises.....	126,977 35
Total primes.....	$953,665 07
A déduire—	
Primes non acquises..	$71,482 96
Primes remboursées..	137,441 66
Réassurances.....	83,864 32
	$292,788 94
Primes nettes acquises.....	$660,876 13
A ajouter—	
Intérêts, loyers, sauvetage.....	41,094 95
Revenu net.....	$701,971 08
A déduire—	
Pertes d'incendies....	$416,516 28
Pertes maritimes.....	41,962 33
Pertes de rivières.....	12,218 12
	$478,696 30
Commissions.....	62,961 02
Taxes.....	20,966 06
Dépenses générales d'agences et change..	19,253 14
Dépenses locales générales et salaires.....	49,182 41
Donations charitables..	1,232 02
Frais de cour et honoraires d'avocat.....	3,129 55
Bureau des assurances, corps de sauvetage, patrouille d'incendie et Babcock.....	10,179 51
Profits et pertes.....	19,327 50
	664,927 51
	$37,043 57
A déduire en suspens pour pertes estimées et non estimées.....	20,000 00
Profit net.....	$17,043 57
Balance à son actif, valeur du marché le 31 décembre 1885 :	
Argent.....	$34,904 59
Bons des États-Unis 4 pour cent.	
Bons de 1re hypothèque de la Lyons Cotton Press, New Orleans Water Works, City Railroad et New Orleans Cotton Exchange.....	242,812 50
Actions de la State National Bank, Vallette Dry Dock Company, Maritime Inventory Association.....	31,048 75
Billets de 1re hypothèque, billets avec nantissement, prêts sur demande, billets à ordre.....	102,471 40
Propriétés foncières et meubles de bureau.....	74,839 55
Primes en voie de collection.....	49,278 67
Dû par compagnies d'assurances.....	12,151,85
Warrants d'État.....	150 00
Balance entre les mains de l'agent de la Compagnie au Havre.....	475 92
	$547,133 23

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle aite sur les livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20 janvier 1886, à la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.
[Signé] JAS FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer sur demande un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1886
[Signé] J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jules Aldige.	H. Gally.
Théo Brierre.	Chas Laitte.
E. J. Bolet.	Pierre Pouts.
E. Forestier.	A. Schreiber.
Chas T. Dugazon.	Chas E. Schmidt.
J. Tujes.	J. Tujes.

19 jan—1m

Vingt-Huitième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1885 :

Sur les risques d'incendie.....	$409,245 28
Sur les risques de mer.....	54,324 83
Sur les risques de rivières.....	26,385 35
	$490,555 46
A ajouter : Primes non acquises de 1884.....	83,989 23—$574,544 71
A ajouter : Intérêts, profits et pertes.....	20,871 00
	$595,415 71
A déduire : Pertes payées sur les risques d'incendie..$183,905 58	
Do sur les risques de mer.... 25,498 63	
do sur les risques de rivières. 12,268 43	
$226,672 64	
Taxes..... 8,187 43	
Réassurances..... 26,410 67	
Primes remboursées..... 60,353 31	
Réfaction..... 73,992 27	
Bureau des assureurs, salaires et autres dépenses. 38,826 21—$429,442 53	
	165,973 18
A déduire dividende semi-annuel de 5 o/o payé en juillet 1885.....	12,206 20
	$153,766 98
Dividende semi annuel de 5 o/o payable à partir du 14 janvier 1886.....	12,500 00
Montant réservé pour pertes non réglées.....	16,732 84
Montant réservé pour pertes non terminées au 31 décembre 1885.	104,534 14
Montant porté au fonds de réserve	20,000 00
	$153,766 98

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques.....	26,316 67
Prêts sur nantissement.....	127,534 56
Prêts pour primes.....	5,921 88
Billets à recevoir sur demande.....	9,513 86
Bons d'État et de ville.....	44,795 54
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions.....	11,657 84
Dû par des compagnies d'assurance	3,100 00
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Biens fonciers.....	4,698 59
Primes en voie de perception.....	106,244 14
En caisse.....	60,885 79
Total de l'actif.....	$403,766 98

—PASSIF.—

Capital.....	250,000 00
Fonds de réserve.....	20,000 00
Réserve pour primes non acquises.	104,534 14
Pertes non réglées.....	16,732 84
Dividende de 5 o/o déclaré le 13 janvier 1886.....	12,500 00
	$403,766 98

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1886, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1885 soit de nouveau payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants et que la balance des profits, vingt mille piastres, soit portée au compte de fonds de réserve.
14 jan

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants Lots de 40 arpents ou des terres dans l'importe quel État de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul, un vaste magasin pour la vente sur commande et à commission de tous les produits du Sol et de ceux importés d'Europe ou des colonies.
Il sollicite les ordres de MM. les négociants fabricants et manufacturiers.
F. C. BOUCHER,
Agent Consulaire de France,
12 avril— Saint-Paul, Min

L. A. S. L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE B.,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle - Orléans, Lne.,
MARDI, 9 Février 1886.
Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.
GROS LOT
$75,000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
Le Tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
40 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000
1,967 Lots		265,500

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous ne donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
plus de renseignements, écrivez-moi, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire vos mandats sur la poste (money orders payables à New-Orleans National Bank, New Orleans, La.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
(The Firemen's Insurance Company of New-Orleans.)
Bureau, No 33 rue du Camp.

ONZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie le tableau suivant de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1885 :

Primes sur risques d'incendie.....	$115,644 66
de rivières.....	7,773 86
" " maritimes.....	6,895 13
	$130,313 65
A ajouter primes non acquises pour 1884.....	40,206 60
	$170,520 25
A déduire :	
Pertes d'incendie.....	$43,669 76
Pertes de rivières.....	4,893 65
Pertes maritimes.....	4,970 62
Réfaction.....	17,457 87
Réassurances.....	15,990 32
Primes remboursées..	8,932 52
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt..	26,588 64
	$113,713 48
	$56,806 77
Réservé pour pertes non estimées.....	$ 5,107 00
Intérêt et dividendes déclarés ce jour, et dividendes non réclamés, payables sur demande et en crédit des billets d'actions.....	22,086 07
Réservé pour primes non acquises en 1885.....	29,613 70
	$56,806 77
La Compagnie possède l'actif suivant :	
Billets d'action.....	$ 6,380 82
Prêts sur nantissement et hypothèque.....	158,101 86
Billets à ordre.....	6,044 69
Propriétés foncières..	15,000 00
Argent comptant et argent en banque.	76,437 90
Primes en voie de collection.....	40,215 50
Meubles de bureau, divers.....	4,523 53
	$306,704 30

PASSIF.

Capital.....	$150,000 00
Réserve pour pertes estimées..	5,107 00
Intérêt et dividendes.....	22,086 07
Réserve pour primes non acquises.	129,511 23
Fonds de réserve et surplus.....	$306,704 30

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNÈRS, Secrétaire.
T. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier, 1886.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt de ses dividendes suivants, sur demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, laissant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT-CINQ POUR CENT dividendes sur les primes participantes.
R. H. BENNÈRS, Secrétaire.
T. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Conseil de Direction.

Jacob Aleander.	Léon Bertoli.
H. Bierbaus.	Phil. Beck.
Peter Blake.	P. Egan.
H. Eilerman.	Jno. Fitzpatrick.
C. Taylor Gauche.	Chas. Renard.
A. H. Leacan.	I. N. Marks.
A. A. Magianis.	Wash. Marks.
T. Prudhomme.	A. H. Spweral.
Otto Thomas.	Jno. Everett.

22 janv—1 mois

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente par le Shérif Civil
D'un grand et beau stock de cigares et cigarettes importés et du pays—tabac à fumer et à chiquer—tabac en feuilles—pipes, etc., et un grand choix d'articles variés, ustensiles, etc. Aussi des vitrines, installations, etc.
M. et Mme John Taylor Johnston vs. L. B. Martinez.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 16,904—Division 2.—D'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-après, à savoir :
Tout et séparément, le contenu, meubles, installations, etc., au rez-de-chaussée de la propriété No 71 rue du Camp, contenant une grande quantité de cigares, tabac, pipes, articles pour fumeurs et chiquers, installations, vitrines—le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26fév—2,6,10,13.

ANNONCE JUDICIAIRE.
E. Bermudez vs J. Y. Micolo.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,341.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, au Bureau de Vente, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienvenue, Bourbon et Bienville, désigné comme lot numéro deux, sur un plan dressé par Edgar Pilie, architecte, daté le 22 novembre 1884 et mesurant en mesure américaine conformément au dit plan (qui est annexé comme référence à un acte de Wm. L. Cazell, notaire, daté le 16 juillet 1885) vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Conti sur une profondeur entre figures parallèles de vingt dix-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes, avec l'usage en commun avec d'autres lots d'une grande cour dans le fond et d'un passage ouvrant sur la rue Bienvenue, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont vetst, droits, voies et avantages y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—L'acquéreur devra assumer de payer et dans ce but prélever entre ses mains en dedans du prix d'adjudication, un montant suffisant pour faire face à un billet à ordre notarié par le défendeur ci-dessus mentionné, à son propre ordre et endossé par lui pour une cent quatre vingt trois 123 1/3 piastres, échéant le 1 décembre 1884, payable deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement, entre Gravier et Natchez, tel que plus amplement spécifié par un acte de feu W. J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, et assumer toutes les charges du dit débiteur, y compris celles des frais de l'adjudication comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26—fév2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
H. Scooler vs. W. Allstrom.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,817—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :
1,150 Actions du Chemin de fer de la Côte Nord du Bondurant et Compagnie d'Amélioration, lesquelles actions sont au nom de Waldemar Allstrom, défendeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29jan—de 16 2 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Robert Bloomer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,394—Division 1.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel D. Moody, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6fév—6 11 14

Succession de Geo. Schwab.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 16,585—Division 2.—Attendu que Henry Coe, Schwab a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Geo. Schwab, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 fév—2,6,11

Sam Picard vs ses créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 16,420—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Sam Picard et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par S. Picard, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28janv—28—2 6 fév

Succession de Diego Sans.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,534—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Diego Sans, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28jan—28 fév2 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.
Barber Asphalt Paving Company vs John G. Parham.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,223.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1-Un morceau ou portion d'îlet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Webster, Benjamin et la ligne ou alignement Bloomingdale, désigné comme numéro huit, mesurant quarante-cinq mesurant soixante pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue St Charles, soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles, soixante-huit pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la ligne ou alignement Bloomingdale et trois cent quatre vingt pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Webster, attendant de la rue St Charles à la rue Benjamin.
2—Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le Sixième District municipal de cette ville, borné Perdido, St Charles, St Louis et Bienvenue et la ligne de division de Bienville désigné comme lot numéro trente quatre mesurant dix-neuf pieds neuf pouces de face à la rue St Charles, deux cent quatre vingt onze pieds trois pouces de face à la rue State et deux cent quatre pieds et trois pouces et demi de face à la rue Benjamin et trois cent soixante huit pieds de face sur la ligne de la propriété de Barthe, s'étendant de la rue St Charles à la rue Benjamin.
Les deux propriétés ci-dessus décrites se tonchent.
Saisi dans l'affaire et dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jno. B. O'Rourke, agent, etc., vs W. G. Rourke.
PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,832—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Premier Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, le 16 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienvenue, Bienville et Bienville, désigné comme lot numéro deux, sur un plan dressé par Edgar Pilie, architecte, daté le 22 novembre 1884 et mesurant en mesure américaine conformément au dit plan (qui est annexé comme référence à un acte de Wm. L. Cazell, notaire, daté le 16 juillet 1885) vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Conti sur une profondeur entre figures parallèles de vingt dix-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes, avec l'usage en commun avec d'autres lots d'une grande cour dans le fond et d'un passage ouvrant sur la rue Bienvenue, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont vetst, droits, voies et avantages y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur le lieu.
L. LOUIS MARTIN,
Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.
15 janv—15, 20, 27—fév 2, 9, 16.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.
JOHN DE RUYTER, administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 12,210.—Dans la Cour de Circuit des États-Unis pour le District Est de la Louisiane.
EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 6 mars 1886, à 12 M., à l'endroit ci-après désigné, savoir :
Le Quarante-Quatre Arpents du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située et se trouvant dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Navarre et St Charles, Edmunds et Calhoun, St Charles et Pelopée, mesurant 70 pieds de face à la rue St Charles, trente cent soixante six pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur et face à l'avenue Henry Clay, et trois cent vingt pieds, neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui la divise de la portion de terre désignée sur le dit plan, et la dite portion à front de la rue St Charles et de l'avenue Henry Clay, et les dites portions ci-dessus, A et B, forment le tout de ce certain lot de terre qui est désigné par le numéro quatre-vingt-dix sur un plan dressé par Nejnigen, voyer, le 24 janvier 1854, déposé aux archives du bureau de feu Achille Chiappella, notaire en cette ville, et la dite portion marquée A ci-dessus et hypothéquée par une hypothèque en faveur de la dame Henry Clay de l'îlet ci-dessus mentionné quatre-vingt-dix, avec toutes bâtisses et améliorations qui y se trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, étant la même propriété qui a été acquise par le dit A. J. Gandia de la Compagnie d'Assurances Hibernia de cette ville, d'après un acte pardevant W. J. Castell, notaire public, le 7ème jour du mois de février de l'année 1883.
Condition de la vente—
1° Un comptant suffisant pour payer tous les frais, taxes et frais d'avocat stipulés sur le montant de l'hypothèque et suffisant aussi pour payer et faire face au billet mis en cour pour $6,000 avec intérêt de 8 0/0 du 8 février 1884 ou le jour où aura lieu le dit billet aura droit dans le montant ci-dessus mentionné, à son propre ordre et endossé par lui pour une cent quatre vingt trois 123 1/3 piastres, échéant le 1 décembre 1884, payable deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement, entre Gravier et Natchez, tel que plus amplement spécifié par un acte de feu W. J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, et assumer toutes les charges du dit débiteur, y compris celles des frais de l'adjudication comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26—fév2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Antoine Carrière.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.
Magasin en briques à étage, rue Decatur, No 41.
Terrains vacants dans le Deuxième et Troisième Districts.
PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, à 11 heures du matin, à mon magasin d'encan, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Common et Gravier, Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente par Ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 février 1886 :
1° UN LOT DE TERRE situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Levee, Bienville et Bourbon, le dit lot de terre mesurant 25 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en cintre sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Grégé, à raison de $83,33/000 par mois, jusqu'au 1er octobre 1886.
2° UN LOT DE TERRE situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et le Chemin du Bayou, lequel lot de terre mesure 42 pieds de face à la rue Derbigny sur 175 pieds de profondeur sur la ligne vers le rue de l'Esplanade, 33 pieds 6 pouces sur la ligne opposée et 38 pieds de largeur sur la ligne du fond, avec toutes les améliorations qui en dépendent.
3° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le même District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, St Antoine, Lot et le Canal Marigny, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue St Antoine sur 127 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.
Le tout d'après les plans faits par Chas. G. de Cole, en date du 4 octobre 1884.
Conditions—Un tiers en davantage comptant, à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit, les billets portant hypothèque et privilèges de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent pour les frais d'avocat sur une première dans le Marché de Annunciation, Magazine, entre Gravier et Natchez, avec le droit de vendre à un autre acquéreur, les dites parties de terre avec toutes les charges et autres conditions ordinaires et usitées.
Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux les droits de mutation, le prix de vente afin de garantir leurs hypothèques.
16jan—16 23 30 fév 6 13 20

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafaye vs Leurs Créanciers—No. 16,382. Division D.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Scannell & Lafaye, ainsi que de John G. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme associés de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herp, Jr., notaire en cette ville, lundi le neuve jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis et remission, et que notice de cette ordonnance de surplus judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry H. Miller, Esq., savoir, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que les dits créanciers soient notifiés conformément à la loi à assister à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1886.
F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 jan—31 en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Robert & Co. vs. leurs Créanciers.—No 16,670 —Divisio "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Robert & Co. et de Jos. O. Robert et Mme C. Levassent, feuange de Levassent, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le present accepteés par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant R. J. Rapides, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI, le 6 février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Dubilio, Esq., ayant, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signés) F. W. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—4,13—6mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—M. del Escobal vs. ses créanciers—No 13,194—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Martin del Escobal, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, VENDREDI, le 5me jour de mars 1886, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour nommer un syndic à la place de John V. Miccolo.
Nlle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
31 jan—31—5,12,19,26 fév—5mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Vente pour effectuer un partage.
Succession de Dame Veuve Jean Ollié.
Résidence en briques à deux étages, rue de l'Esplanade No 50.
Maison en bois rue Bourbon No 301.
Petit cottage rue Bagatelle No 361.
Petite maison rue Dauphine No 387.
Un îlet de terre dans le Sixième District
Deux lots de terre près du Bayou St-Jean, dans le Second District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 FEVRIER 1886, à 11 heures du matin, à mon magasin d'encan, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes :
1° Un lot de terre situé dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Quartier et Esplanade, mesurant 37 pieds 1 pouce de face à la rue Bourbon sur 120 pieds de profondeur.
Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant corridor d'entrée sur le côté, galerie derrière, quatre chambres, salle à manger et cuisine et une chambre dans la cour, lieux d'aisance, citerne, puits en briques, cour carrelée, jardin, etc., etc.
2° Un lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Paix, Royale et Chartres, mesurant 20 pieds 7 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur 100 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée, un corridor, deux pièces avec porte à coulisse et quatre chambres à coucher aux étages supérieurs, vestibules, etc., véranda en fer sur la façade, à chaque étage, une autre bâtisse en briques à étage, ayant six pièces, chambres à bain, lieux d'aisance, eau, lavoirs, cour carrelée, etc., etc.
Loué $40 par mois.
3° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Kerlerec, Dauphine et Bourgogne, mesurant 26 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de prof